



VILLE DE  
**JUVIGNAC**

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 20  
Votants : 26  
Date de la convocation : mardi 6 décembre 2016

**N° 16.12.12.26**

L'an deux mille seize et le douze du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, M. DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, Mme MERLET, M. GREPINET, M. ROQUES, M. GRAVIER, M. CASTELL, M. ROESCH, Mme PRIE, Mme PASDELOU, M. TUAL, Mme PLAYS, M. SELKE, Mme DAMAIS, M. BOUISSEREN.

**PROCURATIONS** :  
Mme MICHEL en faveur de M. SAVY  
Mme MOULAOUÏ en faveur de M. ROQUES  
Mme CAMBON en faveur de M. ROQUES  
Mme JULLIEN en faveur de M. BOUSQUEL  
Mme GAUZY CHABLE en faveur de Mme PLAYS  
M. SELKE en faveur de M. MUNOZ

**ABSENTS** : M. LOPEZ, Mme MACHERY, M. GOEPFERT

**BILAN DES FESTIVALES 2016**

**Rapporteur : Monsieur Laurent ROESCH**

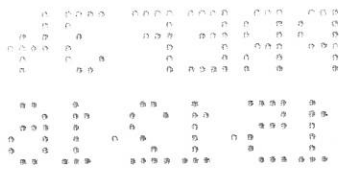
**Monsieur Laurent ROESCH, Conseiller municipal délégué à la Culture, à l'Évènementiel et au Patrimoine** rappelle aux membres de l'assemblée, que la ville de JUVIGNAC a voulu continuer et développer les propositions de l'été 2015 en faisant évoluer les Estivales en véritable « Festivales ».

Cet évènement a pour vocation de devenir un des événements culturels et festifs phare dans le calendrier de la commune. Le concept des « Festivales » regroupe dans une même programmation les Estivales et leurs dégustations et la programmation festive qui était jusque-là imaginé autour des festivités du 14 juillet.

1) BILAN ARTISTIQUE ET FREQUENTATION

a) Dégustations et musique les samedis 2, 9 et 23 juillet.

Trois samedis de juillet (2, 9, 16 et 23) ont donné au public la possibilité de déguster en musique les meilleures productions viticoles locales. Un spectacle musical en déambulation et un concert sur scène étaient programmés chaque soir.



Les événements tragiques du 14 Juillet et la période de deuil national qui a suivi ont généré l'annulation de deux programmations, l'une sur un nouveau format le 15 juillet – trois concerts dans trois quartiers de la ville – et l'autre sur l'un des samedis, moments forts en fréquentation. Il convient donc d'en tenir compte dans l'approche de ce bilan, tant dans l'analyse de la fréquentation, que dans le souvenir du climat général en France à ce moment-là.

Chacun des samedis a réuni **entre 400 et 600 personnes** sur une période de 19H à 23H30. La fréquentation a augmenté entre la première soirée du 02 Juillet (environ 400 personnes), et celle du 09 Juillet (environ 600 personnes) comme en attestent les chiffres de vente des verres pour les dégustations. On peut raisonnablement penser qu'une dynamique et un bouche à oreille était en train de se créer sur la ville, et que cette dynamique a été stoppée avec les événements du 14 juillet, et l'annulation des soirées des 15 et 16 juillet. La soirée du 23 (environ 400 personnes) s'en est donc également ressentie, avec de plus une météo incertaine et orageuse pour cette soirée.

Un bon indicateur de fréquentation est le nombre de verres vendus sur chacune des soirées :

- **217 verres siglés Festivales de JUVIGNAC** ont été vendus le samedi 02 Juillet
- **269 verres siglés Festivales de JUVIGNAC** ont été vendus le samedi 09 Juillet
- **204 verres siglés Festivales de JUVIGNAC** ont été vendus le samedi 23 Juillet

Le public présent était composé essentiellement de Juvignacois qui prenaient le temps de rester et de profiter de la soirée sur un créneau important. Le début des dégustations était annoncé à partir de 19H, mais l'on a pu constater l'arrivée des premières personnes autour de 19H30.

La programmation artistique a parue adaptée aux soirées proposées. Elle a pu à certains moments dérouter et surprendre, mais n'a jamais été à contre-emploi de soirées dont le but était autant la dégustation que la découverte artistique.

#### **b) Les producteurs vignerons**

Six vignerons étaient présents sur chacune des soirées, et de manière tournante. Ainsi chaque producteur a pu être présent au minimum deux fois s'il le souhaitait. Le règlement de participation avait été voté au préalable et celui-ci a été globalement bien respecté. Certains des vignerons nous ont fait part de leur difficulté de s'en tenir à la jauge de dégustation préconisée, soit 6 centilitres, nous expliquant « ne pas gagner leur vie » avec la tarification d'un euro par dégustation. Certains ont essayé, notamment sur la première soirée, de vendre la dégustation en direct auprès du public dans des gobelets en plastique. Cela s'est a priori arrêté une fois la remarque faite.

- **651 dégustations** ont été facturées le samedi 02 Juillet (pour 217 verres vendus)
- **807 dégustations** ont été facturées le samedi 09 Juillet (pour 269 verres vendus)
- **612 dégustations** ont été facturées le samedi 23 juillet (pour 204 verres vendus)

Les vignerons présents étaient : Domaine du Mas Alexandre, Château de Fourques, Le Mas Farchat, Domaine des Moulières, Château de l'Engarran, Mas des Arômes, Domaine Camp Rous, Le Clos d'Isidore, Domaine Villa Don Dona

#### **c) Les food trucks / commerçants ambulants**

Les différents commerçants ambulants qui étaient présent sur les trois samedis ont fait un chiffre d'affaire très honorable. Il semble donc que l'option de limiter à deux « food trucks » présent par jour soit la bonne.



Les commerçants locaux voisins du Parvis des Droits de l'Homme ont été sollicités en amont, mais n'ont pas souhaité participer, mis à part le restaurateur Brice Ducos dont les brochettes cuisinées sur la terrasse ont été particulièrement appréciées.

#### d) Le renouveau du 14 Juillet à Juvignac

Ce 14 juillet 2016 a permis de renouer avec une nouvelle formule pour la fête nationale. Le feu d'artifice ayant été abandonné au début du mandat pour des raisons budgétaires, il était important de renouer avec la fête nationale en renouvelant son approche sans pour autant oublier son côté populaire.

La déambulation de la place des Lavandes à la Place du Soleil a réuni quelques 200 personnes qui sont ensuite resté assister au spectacle final de la compagnie Lunatypik.

Le bal « sound-system » qui suivait le spectacle a été très correctement fréquenté jusqu'à minuit environ.

#### e) 15 Juillet, une nouvelle formule à réitérer

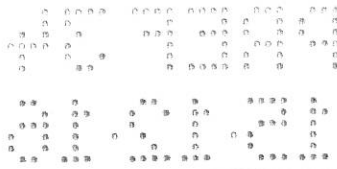
L'idée de ces Festivales était de pouvoir investir différents endroits de la ville tout au long du mois de juillet. Le concert itinérant des Sassy Swingers initialement prévu le 15 Juillet n'a pas pu avoir lieu. Ce « Juvignac Tour » pourra être reproposé lors d'une prochaine édition, afin d'intégrer toute la dimension des nombreux quartiers de la ville dans cette programmation estivale.

Le sens donné à ces moments est à la fois de partir à la rencontre des publics présent dans les différents quartiers, tout en rééquilibrant l'offre d'animation sur le territoire.

## 2) Bilan financier

Ce bilan est ici présenté également avec les rentrées générées par la vente des verres et les redevances issues de la tarification du domaine public commercial. A titre de comparaison le budget 2015 cumulé des manifestations « Juvignac en fête », Estivales et fête républicaine était de **22 255 €**.

Budget dépenses	Euros	Budget recettes	Euros
Budget artistique (en GUSO ou contrat de cession)	12 551 €	Production	réalisé
		Budget EVCULT - Budget Estivales	21 543 €
Rémunérations techniciens	880 €		
		Autres recettes	
Location matériel technique	1 200 €		
		Vente de verres - 02/07/16	1 085 €
Restauration / Hébergement	1 081 €	Vente de verres - 09/07/16	1 345 €
		Vente de verres - 16/07/16	0 €
Frais divers		Vente de verres - 23/07/16	1 020 €
SACEM	1 405 €		



fabrication verres	2 250 €	Redevances ODPC	780 €
Toilettes sèches	600 €		
Animations Contes	800 €		
Communication, impression + encarts presse	2 936 €		
Facturation producteurs - dégustations 09/07/16	2 070 €		
<b>TOTAL</b>	<b>25 773 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 773 €</b>

**IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,  
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

**D'APPROUVER** le bilan des Festivals 2016,

**D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Laurent ROESCH à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture le 15/12/2016  
et publication le 20/12/2016